



FLASH

MUNICIPAL

2ème trimestre 2015

Agenda Prenez note

- **Le dimanche 26 avril:**
Randonnée pédestre
- **Le vendredi 08 mai :**
Commémoration du 08 mai 1945
- **Le samedi 09 mai :** concours de pêche
- **Le samedi 16 mai :** Journée d'étude Stalles de Picardie
- **Le dimanche 17 mai :**
Défilé de motos
- **Le samedi 06 juin :** concours de pêche
- **Le samedi 27 juin :** course pédestre à Vaumont « Les Foulées de St martin »
- **Le dimanche 28 juin:** Fête communale
- **Le dimanche 5 juillet :** Journée des Estivales de l'Abbaye

(Détail, pages intérieures)

INFORMATIONS PRATIQUES :

Permanences de la Mairie :

Lundi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

☎ **03.44.51.03.55** saint-martin60@wanadoo.fr

🌐 <http://www.mairie-saint-martin-aux-bois.fr>

Permanence du Maire :

Le vendredi à partir de 18 h 00.

Horaires de la bibliothèque :

Mardi et vendredi de 17h00 à 18h30.

Restaurant de l'Abbaye :

Restaurant, traiteur, réceptions

Ouvert les midis : Lundi, mercredi, jeudi, dimanche

Et midi et soir : vendredi, samedi

Contacteur Mr HAUTECLOCHE Christian

☎ 03.44.50.61.24 ou 06.98.51.09.16.

TADAM Service de transport collectif

☎ 0810 60 00 60 ou www.oise-mobilite.fr

ÉTAT CIVIL



- A la maternité de Compiègne est née MOENS Cléya le 08 janvier, meilleurs vœux au bébé et félicitations aux parents.
- A Vaumont est né COLSON Lowen le 08 mars, meilleurs vœux au bébé et félicitations aux parents.

EN CAS D'URGENCES

- ✓ **POMPIERS DE MAIGNELAY** le 03.44.51.54.30 ou 18, S.A.M.U. le 15,
- ✓ **GENDARMERIE DE MAIGNELAY** le 03.44.51.55.17 ou 17,
- ✓ **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit).

- ✓ **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- ✓ **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : 3237 (0.34€/mn depuis un fixe).

CEREMONIES ET MANIFESTATIONS

- ➔ **Le dimanche 26 avril**, randonnée pédestre avec l'Association des Élus du quartier de La Neuville Roy, départ à 9h00 devant le restaurant de l'Abbaye.
- ➔ **La cérémonie du 08 mai 1945** aura lieu à 9h15, rendez-vous à 9h00 devant le restaurant de l'Abbaye pour le recueillement et dépôt de gerbes de fleurs au monument aux morts, puis au cimetière. Retour à la salle communale pour le pot de l'amitié.
- ➔ **Le samedi 16 mai**, l'association « Stalles de Picardie » organise une journée d'étude sur l'Abbaye de 9 h à 17 h où se déroulera cinq conférences avec comme thèmes l'archéologie et les différentes réformes des moines.
- ➔ **Le dimanche 17 mai**, l'iguane club organise comme tous les ans un défilé de motos, qui sera suivi d'une journée festive à Méry La Bataille (spectacle de motos).
- ➔ **Le samedi 27 juin**, l'Association d'athlétisme de St Just en Chaussée organise une course pédestre au départ de Vaumont dite « Les Foulées de St Martin » 5 et 10 km, départ des deux courses à 18 H 00.
- ➔ **Le dimanche 5 juillet**, les Estivales à l'Abbaye, venez découvrir la vie des villageois au XIII ème siècle avec l'Association « Cité d'Antan », qui a pour thème :
 - ✓ **Féminin** : habits et coiffe,
 - ✓ **Masculin** : habits militaires et armes.
 - ✓ Démonstration de la taille du bois, de la pierre
 - ✓ Confection d'une côte de maille et repas d'époque.

POUR INFOS

- **Les inscriptions à l'école maternelle** se feront du lundi 20 au vendredi 24 avril 2015 sur rendez-vous uniquement pour les enfants nés en 2012 et 2013, merci de vous munir : 2 photos d'identité, un certificat d'inscriptions délivré par la mairie, le carnet de santé, et le livret de famille tél : 03.44.51.15.34. Le samedi 13 juin visite de l'école de 11h00 à 12h00.

➤ **Le Centre de Loisirs de Montiers** ouvrira ses portes du 06 au 31 juillet, (possibilité les 2 premières semaines du mois d'août si effectifs suffisants), les permanences d'inscriptions sont : le samedi 13 juin et le samedi 20 juin de 10 h à 12 h à Montiers. Vous trouverez ci-joint l'enquête à remplir et à retourner à la mairie de St Martin aux Bois avant le 24 avril. Un club Ados est susceptible d'être mis en place sur St Martin suivant le nombre d'inscrits.

➤ **L' Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et le Cub Ados** de Maignelay, ouvriront leurs portes du 06 au 31 juillet, Un séjour est organisé du 9 au 23 juillet pour les ados en Lozère. Inscriptions en mairie, pour plus d'informations contacter le 03.44.51.14.01.

➤ **CCAS du 16 mars.**

NOUVEAUTE :

Le CCAS de ST Martin aux Bois réuni en Conseil d'Administration du 16 mars 2015, a décidé de faire évoluer ses interventions. Celles-ci ont été confirmées par le Conseil Municipal du 27 mars 2015, lors du vote du budget.

1. Aide aux permis de conduire.

En zone rurale, avoir son permis de conduire est un élément d'autonomie pour un jeune afin qu'il trouve un emploi.

Il a donc été décidé, d'apporter une aide sous conditions de ressources aux jeunes de 15 à moins de 25 ans pouvant aller jusqu'à 100 €.

2. Aide aux familles pour la fréquentation des Centres de Loisirs.

Pendant l'été, les enfants ont la possibilité de fréquenter les Centre de Loisirs. Cela leur permet de mener des activités encadrées en collectivité.

Il a donc été décidé :

- a. Pour les centre de Loisirs, d'accorder sous conditions de ressources une aide pouvant aller jusqu'à 5 € par jour et par enfant.
- b. Pour les séjours en club Ados, d'accorder sous conditions de ressources une aide pouvant aller jusqu'à 100 € /jeune.
- c. Pour le Centre de Loisirs de Montiers, étant donné que la commune participe déjà par le versement d'une subvention, d'accorder sous conditions de ressources une aide de 1 € par jour et par enfant.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie.

➤ **Échos du Conseil Municipal du 27 mars.**

Les principaux points à l'ordre du jour concernaient le vote du Compte Administratif et du Budget Primitif 2015.

Concernant le Compte Administratif 2014, qui est le résultat de l'activité 2014.

Pour le budget de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 450 148,38 € et les dépenses à 155 772, 52 €.

Pour les investissements, les dépenses s'élèvent à 119 903,26 € et les recettes à 143 750,55€

Concernant le budget Primitif 2015.

A nouveau, malgré une baisse des dotations de l'Etat qui est estimée pour 2015 à 5806,00 €, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité locale pour cette année afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Il en résulte :

- Taxe d'habitation: 7,62 %
- Taxe Foncière Bâtie : 17,63 %
- Taxe Foncière non bâtie : 45,65 %

Le budget de fonctionnement s'établit à : 479 396,00 €

La section d'investissements s'établit à : 473 924,54 €

Les principaux investissements 2015 sont :

- La gestion des eaux pluviales rue de l'Abbaye.
- La rénovation d'un logement communale (le presbytère)
- La mise en place de fascines sur le tour de ville pour prévenir des coulées de boue
- L'aménagement sécuritaire de l'arrêt de bus de VAUMONT.

VIE ASSOCIATIVE

→ **Le samedi 09 mai**, à partir de 8H00, concours de pêche aux blancs, gratuit pour les adhérents et 5 € pour les extérieurs, buvette et restauration sur place. Vous pouvez contacter Mr GENEVE René au 03.44.51.01.99.

→ **Le samedi 06 juin**, à partir de de 8H00, concours de pêche à la truite, 5 € pour les adhérents et 15 € pour les extérieurs, buvette et restauration sur place. Vous pouvez contacter Mr GENEVE René au 03.44.51.01.99.

→ **Le samedi 28 juin : Fête communale.**

Comme les années précédentes, le Comité des Fêtes et la Commune vous invitent au repas champêtre gratuit pour les habitants de St Martin aux Bois, à 12H00 sur la place. Ce repas sera accompagné d'une animation et de musique pour le bonheur de chacun. Situé juste avant les congés d'été, cette initiative sera un véritable moment de convivialité pour nous retrouver, échanger, et surtout passer un bon moment.

Un flash infos vous sera communiqué au mois de mai pour les inscriptions.

VIE COMMUNALE

LUTTE CONTRE LE BRUIT :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 09 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**

Les infractions de bruit de voisinage sont des infractions de 3^{ème} catégorie qui relèvent du Tribunal de Police. Les sanctions encourues correspondent à une **amende** qui peut atteindre **460 €**, doublée en cas de récidive.

La gendarmerie vous informe que les aboiements de chiens sont considérés comme des tapages et vous rappelle la réglementation :

- **Aboiement nocturne de chien** (tapage de nuit) prévue et réprimée par l'article R.623-2 du Code Pénal
- **Aboiement diurne** (tapage de jour) prévue et réprimée par l'article R.623-2 du Code Pénal

La contravention est de 3^{ème} catégorie (68 €).

ENVIRONNEMENT :

- **Le ramassage des déchets verts** reprendra le **lundi 13 avril jusqu'au vendredi 31 juillet**, puis **du lundi 31 août au vendredi 23 octobre**. **Pas de ramassage au mois d'août.**

La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par semaine. Les sacs réutilisables au logo du Plateau Picard sont à retirer en mairie. Ils sont les seuls acceptés. Sont concernées les tontes et les petites tailles de haies.

En aucun cas les tas de broussailles ou de grosses branches déposées sur le trottoir à même le sol ne seront pas ramassés.

Nous vous rappelons que les poubelles (déchets ménagers) et les sacs (déchets verts) doivent être impérativement sortis la veille au soir du ramassage pour éviter les mauvaises odeurs sur la voie publique et ne pas être déposés sur les pelouses de la commune.

Rappel du jour des ramassages : le mercredi matin les déchets verts, le vendredi matin les

déchets ménagers.

- **Horaires de la déchetterie de Maignelay**

	en été (mars à octobre)	
Lundi	-	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	-	14h - 18h
Jeudi	-	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h

Il est rappelé qu'en aucun cas des déchets doivent être déposés aux abords des containers de tri sélectif dans le village.

Pass'déchetteries :

Dès le mois d'avril, les usagers pourront demander un badge d'accès aux déchetteries, qui deviendra obligatoire à partir du mois de septembre 2015. Ce badge est gratuit et donnera accès à l'ensemble des déchetteries du Plateau picard. (Voir info ci jointe)

- **Taille des haies :**

Nous vous rappelons que tout propriétaire est tenu de tailler ses haies. Elles ne doivent pas excéder une hauteur de 2 m et dépasser chez le voisin ou sur la voie publique.

Merci de respecter ces dispositions réglementaires.

- **Pour vivre en harmonie**, il est rappelé aux **propriétaires de chiens** que lorsqu'ils se promènent, **l'animal doit être en laisse** sous la surveillance de son maître, l'article L.211-23 du code rural le précise. Veuillez respecter cet article pour le bien être de tous, de façon à contenter tout le monde lors des promenades et **éviter des désagréments.**

A SAVOIR

→ **Recensement** : Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter au secrétariat de la mairie avec le Livret de Famille.

→ **La Garantie Jeunes**, c'est quoi ? C'est une mesure en faveur des jeunes les plus vulnérables, l'expérimentation a été lancée dans l'Oise en début d'année. Son objectif : accès à l'autonomie sociale, à l'emploi et à la formation pour les Jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté (ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation, sans soutien familial, ressources < plafond RSA). N'hésitez pas à contacter la Mission Locale de St Just en Chaussée au 03.44.78.72.00, il faut être motivé par un accompagnement intensif et dynamique à temps plein.

→ **Le relevé des compteurs d'eau** : Le relevé des compteurs d'eau le Jeudi 7 mai et le lundi 11 mai 2015

→ **N'hésitez pas à** retrouver sur le **site de la mairie**, toutes **les photos** des manifestations de la commune.

ASTUCES DU JARDIN

L'association et le voisinage des plantes au potager est très important et très utile pour que chacune d'elle puisse profiter pleinement de sa voisine pour lutter contre les maladies et insectes. En se protégeant ainsi mutuellement, les plantes seront en meilleure santé pour une production optimale. A l'inverse, celles qui n'aiment pas, sera néfaste à la protection et risque même de ne pas pousser du tout !

FICHE CONSEIL

ASSOCIATIONS DES PLANTES.

LEGUME	AIME	N'AIME PAS
AIL	Carottes, betteraves, tomates, fraisiers, laitue	Choux, haricots, pois
AUBERGINE	Haricots, pois, thym	Pommes de terre
BETTERAVE	Choux, oignons, ail	Haricots à rame, carottes
CAROTTE	poireaux, ail, oignons, échalotes, romarin, ciboulette, sauge, laitue	Betterave
CELERI	Choux, épinard, poireaux, radis, tomates	Persil
CHOU	laitue, tomates, céleri, pois, pommes de terre	Ail, oignons, radis, poireaux
CONCOMBRE et CORNICHON	Choux, pois, oignons, haricots, radis, laitue, ciboulette	pommes de terre, aromates fortes
COURGETTE	radis, haricots, pois	Pommes de terre
EPINARD	Laitue, concombres, pois, poireaux, choux	Pommes de terre, tomates, poivrons
FENOUIL	Endives, concombres, laitue	Haricots, tomates, choux

LEGUME	AIME	N'AIME PAS
HARICOT	Choux, pois, concombres, cornichons, courgettes, radis, sarriette	Oignons, ail, poireaux, ciboulette
LAITUE	Radis, pois, fraisiers	Tournesol
NAVET	Carottes, laitue, pois	
OIGNON	Carottes, betteraves, laitue, céleri, choux, navets, radis, poireaux, asperges	Haricots, pois, pommes de terre, choux, sauge
POIREAU	Carottes, céleri	Haricots, pois, choux
POIS	Haricots, radis, carottes, épinards, navets, choux, navets, concombres, laitue, courgettes, céleri, aubergines, menthe	Ail, oignons, poireaux, ciboulette, pommes de terre
POIVRON ET PIMENT	Tomates, oignons, carottes, basilic	Epinards
POMME DE TERRE	Haricots nains, pois	Tomates, aubergines, concombres, courgettes, épinards, poivrons, citrouilles, courges
POTIRON et CITROUILLE	Radis, camomille	Pommes de terre, choux
RADIS	Carottes, oignons, tomates, concombres, courgettes, haricots, pois, laitue, persil.	Pommes de terre, choux
TOMATE	Basilic, menthe, poivron, oignons, poireaux, haricots, choux	Betteraves, aubergines, concombres, courgettes, épinards, pommes de terre, pois